

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1847.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui ouvre au Budget du Département de la Guerre de l'exercice 1846, un crédit sup- plémentaire de 200,000 francs.

(Voir les nos 106 et 155 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La demande de crédit supplémentaire qui vous est faite par le Département de la Guerre, a pour cause : 1^o le renchérissement des denrées alimentaires qui a fait subir une forte augmentation à la ration de pain pour le soldat, qui n'a pu être obtenue au prix où elle avait été fixée dans les prévisions de Monsieur le Ministre ; 2^o l'augmentation du prix des rations de fourrages qui ont aussi dépassé ces prévisions. Pour ces deux articles il eût fallu un crédit supplémentaire de 310,000 fr., mais Monsieur le Ministre de la Guerre ayant pu opérer des économies sur d'autres articles de son Budget *global*, ainsi qu'on le voit par la note qu'il a remise et qui est jointe au rapport de la Chambre des Représentants, M. le Ministre a réduit sa demande à 200,000. Votre Commission, Messieurs, trouve que cette demande est suffisamment justifiée par ces causes malheureuses qui existent dans notre pays comme dans les États voisins ; en conséquence, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Comte DE BRIEY.
Le Comte D'ARSHOT.
D'AHÉRÉE.
ED. DE ROUILLÉ, Rapporteur.